

QUESTIONS ET REPONSES

Notre camarade Garnier, cours complémentaire à Milly-la-Forêt (S.-et-O.) nous signale que dans la B.T.T. sur le Vent, un texte de Verhaeren a été assez sérieusement déformé et transformé. Il ajoute avec juste raison :

« Cela me semble une pratique que, même le souci d'adaptation pédagogique au niveau des élèves, ne justifie pas. Ayons le respect des textes. Et que chacun y puise selon ses moyens.

« Je conçois d'autant moins cette mutilation que ces éditions sont spécialement destinées aux maîtres (voir avertissement de la B.T.T. N° 5).

« Je ne suis pas systématiquement opposé à ce qu'on coupe un texte jugé trop long ou trop difficile, à condition que l'on signale l'opération (par des points de suspension). C'est une affaire d'honnêteté. »

Nous sommes totalement d'accord, inutile de le dire. L'auteur qui nous a communiqué ce texte a probablement été induit lui-même en erreur parce qu'il a sans doute copié ce texte de Verhaeren sur un document de deuxième main déjà mutilé lui-même.

Nous conseillons donc à nos collaborateurs d'apporter le plus grand soin à la vérification des documents qu'ils nous envoient et nous leur demandons également de ne jamais omettre de nous signaler le titre de l'ouvrage, l'auteur, et le nom de l'éditeur, mentions que nous devons obligatoirement donner à la suite des citations que nous faisons.

Nous recevons de Mme Denis, institutrice à Athis-Mons (Seine-et-Oise) la question suivante :

Ma directrice hésitant à me laisser introduire l'imprimerie à l'école n'a pas été totalement convaincue par les renseignements que je lui donnais et les documents que je lui montrais.

Quand je lui ai dit que l'imprimerie était rentable, elle m'a dit :

— Mais alors, ces journaux, vous les vendrez ?

J'ai répondu :

— Je pense trouver des abonnements.

La Directrice. — Je ne crois pas que vous en ayez le droit.

Vous avez parfaitement le droit de vendre des journaux scolaires hors de l'école et même de recevoir des abonnements, parce que tous nos journaux scolaires pratiquent cette sorte de financement.

J'ajoute qu'il ne s'agit pas seulement d'un financement, mais d'une fonction que je dirais presque primordiale de nos journaux scolaires qui doivent servir de trait d'union entre l'école et les parents, entre l'école et le milieu.

La vente des journaux scolaires dans le village ou dans le quartier est une motivation considérable pour les enfants qui, de ce fait, surveillent beaucoup leurs écrits qui risquent d'être critiqués par les parents ou par les amis.

Il est souhaitable cependant, de ne pas enfler la vente de votre journal avec les abonnements au détriment des échanges interscolaires qui ont une importance pédagogique également considérable.

Il faudrait combiner les deux au mieux des demandes de parents ou des amis de l'école et des nécessités des échanges que vous organiserez selon les conseils que nous avons donnés.

C. F.